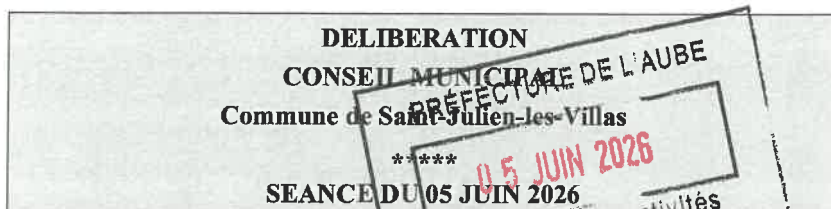




Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	25	25 + 4 pouvoirs

Date de convocation 29 mai 2026

Date d'affichage 29 mai 2026



L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel VIART, Maire.

Présents : VIART Jean-Michel, GROSJEAN Patrick, VIENNE Cathy, BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, JOUAULT Olivier, LESPINASSE Angélique, AUGUIN Isabelle, DESMOUTIERS Aurorc, EL MORABIT Fouad, DE BOUDEMANGE Béatrix, ROUSSEL Steve, JOBE Martine, JOTTE Henri, SENECOT Sabine, LELIEVRE Olivier, JOUAULT Gervaise, ROCIPON Julien, BUSI Fanny, BODIVIT Louis, ZWALD Jérémy, LADOUX Cécile, RUTA Lorenzo, PANI Pascal, NICOLET Rémy.

Représentés : SAAB Pierre par VIART Jean-Michel, OUDART Audrey par GROSJEAN Patrick, JOLY Thierry par DA SILVA Emilie, GIBIER Fanny par ZWALD Jérémy.

Monsieur Louis BODIVIT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : ELECTIONS SENATORIALES 2026 – DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET DE LEURS SUPPLEANTS
N° de délibération : 2026-47

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
25	29	0	0	0	0

Rapporteur : Jean-Michel VIART

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL2-SCE 2026146-0001 du 26 mai 2026 fixant le nombre de délégués des conseils municipaux et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable pour les communes de l'Aube en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2026.

Le conseil municipal a procédé à la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, conformément aux opérations et aux résultats décrits dans le procès-verbal annexé.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART

